



FSU : Corinne COLOMB - secrétaire - SNES FSU ; Lauriane ALLUCHON - SNUIPP FSU (pour le 1^{er} degré) ; Guillemette QUIQUEMPOIS - SNUAS FSU (pour les Assistantes sociales)
FNEC FP FO : 2 ; SGEN CFDT : 2 ; UNSA EDUCATION : 2

FAQ :

<https://www.education.gouv.fr/coronavirus-covid-19-les-reponses-vos-questions-306136>

Protocole et fiches pratiques :

<https://www.education.gouv.fr/covid19-ouverture-des-ecoles-modalites-pratiques-et-protocole-sanitaire-305467>

page du Rectorat sur le COVID

<https://www.ac-amiens.fr/coronavirus-covid-19.html>

En bleu : les thèmes spécifiques au 1^{er} degré

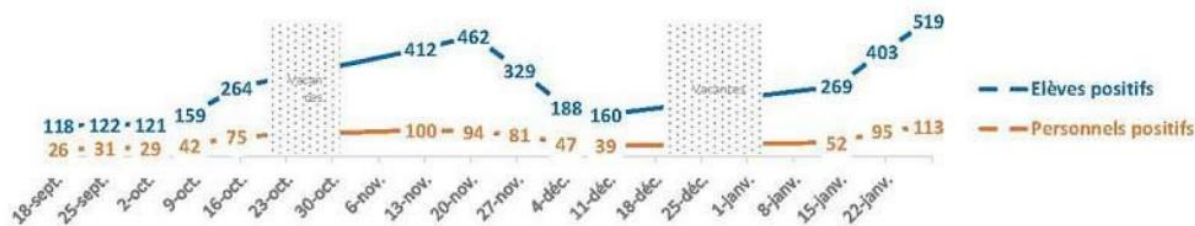
1) Déclaration liminaire

Réponse : pas de commentaires de la DSDEN

2) La vaccination

À ce jour, il n'y a pas de plan de vaccination de prévu pour les personnels de l'éducation nationale, mais des campagnes de dépistage avec tests antigéniques. Ces dépistages seront possibles également pour les élèves dès le 3 février 2021.

3) les chiffres pour le département de la Somme et l'académie



Source / académie Amiens, chiffres pour l'académie

Les chiffres de la DSDEN du COVID dans la Somme, cas positifs recensés dans la Somme sur la période du 4 janvier au 31 janvier 2021.

	Écoles publiques	Écoles privées	Collèges publiques	Collèges privés	Lycées publics	Lycées privés
Personnels EN	11	1	22	2	11	1
Personnels collectivités	15	0	3	1	1 (Mais remontées erronées)	0
Élèves	95	19	149	18	84	20

Total du public (cas positifs) : 44 personnels et/ou enseignants du public, 19 personnels des collectivités et 328 élèves.

Cas « contact » : 24 personnels et/ou enseignants, 31 personnels des collectivités, 755 élèves.

86 % de cas dans le public et 14 % dans le privé

Constats de la DSDEN :

1) L'Ouest du département est plus fortement impacté (environ 60 % des cas)

2) L'enseignement privé semble épargné.

Tendances qui sont en train de s'inverser en février (il y avait plus de cas dans le privé en début d'année scolaire) : augmentation des cas dans le public et les contaminations arrivent de l'Ouest vers le centre du département. Le Santerre reste aujourd'hui préservé.

3) Le premier degré a été plus impacté que sur les deux premières périodes scolaires. Pour Mr DECLÉ c'est la preuve de l'efficacité du port du masque par les élèves des classes élémentaires.

4) Les collèges publics sont très fortement impactés. Depuis le mois de janvier, 4 classes ont été fermées : Domart en Ponthieu, Millevoye à Abbeville et 2 à Amiral Lejeune.

Remarques de la secrétaire du CHSCT (Corinne COLOMB) :

- Les collèges sont plus impactés malgré le protocole qui impose aux enseignants de changer de salle. C'est la preuve que cette mesure est inefficace.
- On se rend enfin compte que les élèves sont vecteurs du COVID. Non seulement ils sont contaminants, contaminés mais en plus, ils ont des symptômes (et cela malgré les annonces régulières de JM BLANQUER)

Mr DECLE acquiesce. L'ARS a fait des recherches pour tenter d'identifier des traces du variant dans l'ouest du département, mais aucun indice n'atteste de cela. La DSDEN a observé que dans les nombreux cas du 1^{er} degré, il y avait beaucoup de fratries touchées. Ces contaminations, qui se sont particulièrement déclarées entre le 6 et le 8 janvier, seraient liées à la période de la fin de l'année (réveillon du nouvel an).

La secrétaire du CHSCT questionne sur la communication interne (aux collègues) faite à propos des cas COVID dans le 2nd degré. Celle-ci est défailante et parfois inexistante.

Mr DECLE affirme qu'il faut communiquer les informations utiles et communiquer à propos des cas positifs fait partie des mesures de prévention. Il faut toutefois être vigilant par rapport à la stigmatisation qui peut exister.

Dans le 1^{er} degré, il revient aux équipes des écoles d'informer les remplaçants sur la situation de l'école.

Sur la définition et la gestion des cas contact, les règles sont amenées à changer au fur et à mesure de l'actualisation du protocole.

Situation des études surveillées dans le 1^{er} degré et du brassage des élèves qui sont pris en charge sur ces temps périscolaires. Monsieur DECLE indique que le respect du port du masque et des règles de distance entre chaque élève permet de poursuivre ces temps d'accueil. Il n'y a pas de contamination observée à ce jour sur ce temps.

4) Bilan et organisation des campagnes de dépistage :

La liste des centres de dépistages sur le lien suivant :

<https://www.ac-amiens.fr/3035-tests-antigeniques.html>

Des actions ont été menées à Flixecourt, Rosière, Saint Valery, Chaulnes, Domart en Ponthieu, Montdidier, Villers Bretonneux, Corbie, Feuquières, Friville, Abbeville et Nouvion/crécy en Ponthieu.

712 tests ont été réalisés : 265 pour les personnels du 1^{er} degré, 340 pour les personnels du 2nd degré et 107 personnels des collectivités. Il n'a été trouvé aucun cas positif. Aucun élève n'a été dépisté à ce jour (cela sera possible dès le 3 février).

Déroulé des interventions :

Le lieu est choisi en fonction de :

- la concentration de cas positifs (d'où l'intervention à Feuquières, Friville, Abbeville et Montdidier),
- la demande du chef d'établissement (c'était le cas pour Rosières et Villers Bretonneux), mais il s'agit d'un établissement du 2nd degré.
- La demande de la DSDEN

A partir de 3 cas positifs dans une école, le territoire est visé.

Le calendrier est actualisé chaque semaine. Ce sont des équipes mobiles du bassin qui interviennent mais peuvent être supplées par d'autres équipes en cas de besoin.

Le service de santé scolaire organise une visio avec l'IEN ou le chef d'établissement du secteur concerné. Il est fait un examen du lieu, une explicitation des modalités d'organisation, une proposition de planning.

Dans le 1^{er} degré l'IEN averti les écoles concernées et recense les volontaires.

Dans le 2nd degré c'est le chef d'établissement qui s'en charge selon les modalités qu'il juge adaptées.

L'inscription se fait au volontariat. La circonscription fait remonter ses données au chef d'établissement qui accueillera l'équipe mobile. Les personnels du 1^{er} degré sont prioritaires sur le temps du midi. Il existe une plateforme dans chaque bassin où l'infirmière scolaire gère les stocks.

Il y a des territoires où le dépistage a bien mobilisé (100 personnes candidates aux dépistages sur Feuquières et Friville), d'autres où ça n'a pas été efficace. Suite à cela, l'administration se donne le droit de d'annuler une opération si elle ne mobilise pas suffisamment.

Une convention avec le SDIS (pompiers), la Croix Rouge et des infirmiers libéraux est en cours de travail afin de renforcer les équipes sur le terrain.

Aujourd'hui il y a 8 équipes mobiles constituées de 5 personnels : 43 intervenants volontaires, tous personnels de l'éducation nationale.

Monsieur DECLÉ salue l'investissement, le dévouement des personnels infirmiers qui apprécient de travailler en équipe.

Mme QUIQUEMPOIS et ALLUCHON rappellent que les infirmier.e.s le sont tout autant dans les établissements où ils/elles font face à une charge de travail considérable : prise en charge élèves, mobilisation auprès des équipes, interventions ++ liées à la Covid.

Mme COLOMB ajoute que le dévouement des personnels de santé de l'éducation nationale est admirable alors que la loi 4 D est proposée, cela est méprisant et déplacé !

M. DECLÉ propose à la secrétaire de pouvoir assister à une campagne de test dans un établissement, Mme COLOMB se saisit de cette proposition et ira dans un centre de dépistage.

5) Loi 4D (4^e niveau de décentralisation)

Mme QUIQUEMPOIS rappelle que la loi 4D prévoit le rattachement des personnels de santé au Département. Il ressort de l'échange que les différents niveaux hiérarchiques (chefs d'établissement, IA, recteur) sont opposés à cette réforme et l'ont fait savoir au ministère. La période montre particulièrement l'importance de ces personnels, qui sont mobilisés et prennent des risques face à la pandémie.

Par ailleurs, alors que la période montre l'ampleur des violences sexuelles faites aux enfants il est nécessaire, dans le cadre de la protection de l'enfance, d'avoir en notre sein des personnels formés, capables d'intervenir sur le sujet et d'accueillir la parole des enfants. La place du service social en faveur des élèves, personnel spécialisé, particulièrement mobilisé sur ce type de problématiques est essentielle.

Pour information, dans le département, 201 informations préoccupantes (mineurs en risque) et 177 signalements (mineurs en danger) émanent de l'E.N pour la seule période de septembre à janvier 2021.

En 2018/2019 : 220 IP (information préoccupantes) et 159 signalements ont été faits par les personnels de l'EN.

6) Distribution des masques

La secrétaire, Mme COLOMB, indique que des personnels des établissements du 2nd degré n'ont pas tous reçu les masques prévus pour la 3eme période.

La DSDEN a mis à disposition des stocks de masques au lycée Delambre dès la mi-décembre pour une distribution mi-janvier, certains établissements ne sont pas venus les chercher. Il semble que d'autres en fassent des stocks.

EXIGEZ LA DISTRIBUTION DE MASQUES TISSUS GRANDS PUBLICS DANS VOS COLLEGES ET LYCEES !!

Soit les « Corele » (20 lavages) soit les « Noyoco » (50 lavages)

(Article 4121-1 du code du travail)

Pour la période prochaine des masques lavables 50x vont être distribués en mars pour les personnels de l'IEN et les AESH.

Il n'y en aura pas d'autre ensuite d'ici à la fin de l'année scolaire.

Les masques chirurgicaux et les masques inclusifs seront distribués et couvriront la période jusqu'aux vacances de printemps.

La secrétaire demande si des masques inclusifs seront fournis aux élèves de CP et maternelle et aux enseignants des classes concernées (pour la phonologie), la DSDEN nous indique que cela ne semble pas être prévu par le ministère.

Les circonscriptions ont déjà été livrées et la distribution est en cours.

Les écoles doivent faire la demande aux circonscriptions des masques XS, toujours conservés en circonscription.

Pour les élèves en situation de précarité (aucun critère nécessaire) , il est possible de disposer de masques :

4 types de masques seront livrés par la DSDEN

- des masques en tissu taille M et S (pour les élèves du CM au lycée) : l'école contacte la circo/ distribution dans les établissements du 2nd degré)

- des masques en tissu XS (pour l'élémentaire) : l'école contacte la circo

- des masque chirurgicaux pour les personnels à risque : selon les informations reçues par les personnels de direction ou les IEN

- des masques inclusifs pour les élèves sourds et malentendants et leurs professeurs.

7) nouveau protocole sanitaire (du 1^{er} février)

- Les masques

Il est rappelé que malgré la demande de port de masques homologués, les enseignants et autres personnels de l'EN n'ont pas à contrôler les masques des élèves.

Il est indiqué que les enseignant.e.s doivent porter des masques homologués (protocole) , le CHSCTSD avait déjà préconisé cette mesure pour assurer la sécurité des personnels et des élèves. Les masques « maison » sont à éviter et même à proscrire pour les adultes.

Il est également indiqué que les élèves doivent porter des masques homologués mais il faut rester raisonnable face à cette injonction, il faut que les élèves soient masqués, c'est le plus important ! et qui fera la vérification de l'homologation sinon ?

La secrétaire dénonce l'inadéquation entre les annonces du ministre et les réalités de terrain.

M DECLE indique qu'il faut « appliquer avec raison » ce protocole.

- La cantine

Le point de vigilance reste les temps de cantine scolaire. Les désinfections vont être plus nombreuses, mais les personnels d'entretien et de vie scolaire (AED tout particulièrement) sont épuisés.

Pour le 2nd degré : le protocole indique qu'il faut une distance de 2 mètres entre les groupes et non pas entre les élèves d'un même groupe. Les élèves d'un même groupe doivent déjeuner ensemble et dans la mesure du possible à la même table. C'est applicable dès le 8 février.

Pour le 1^{er} degré, non brassage entre élèves de classes différentes, il faut une distance de 2 mètres entre groupes différents et non pas entre élèves de même groupe.

8) EPS

Malgré une souplesse qui aurait pu être trouvée, les gymnases sont fermés. La secrétaire rappelle que le SNEP FSU a fait des propositions depuis septembre : demi-groupes, activités « douces » qui limitent les projections, activités motrices avec masque ... Le ministre n'a pas essayé ces propositions et ferme les gymnases directement.

Il a été rappelé les conditions de travail fortement dégradées des professeurs d'ES contraint d'enseigner dehors en plein hiver sous la pluie, les heures de cours dans des salles classiques ...

9) les changements de salle en collège

Le protocole sanitaire qui demande aux professeurs de collège de changer de salle n'a pas été révisé et c'est dommage. Les enseignants ont l'impression de faire moins bien leur travail et ont l'impression d'arriver dans un espace où les élèves règnent en maître. Les dégradations et les incivilités augmentent. Les chefs d'établissement, bien que conscients du problème n'osent pas prendre la responsabilité de stopper cet aspect du protocole. Les incivilités et conseils de disciplines sont en augmentation, ce qui a aussi été relevé par la DSDEN.

Le protocole actuel « changement de salles » n'a en rien prouvé de son efficacité.

L'IA-DASEN va être alerté de cette situation alarmante.

Aucune demande de fonctionnement de façon hybride n'a été formulée par les collèges de la Somme.

10) les fermetures de classe/ établissement

Il n'existe pas d'harmonisation nationale des règles de fermetures des classes en fonction des cas COVID. Ce sont les services de santé scolaire qui discutent localement avec l'ARS. Dans la Somme, le principe de précaution s'applique car nous sommes aujourd'hui un département très impacté.

Dès le 1^{er} février, les règles sont les suivantes (nous n'avons pas abordé ce sujet lors du CHSCTSD, le protocole ayant été promulgué la veille) :

Source « service public.fr »

<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14307>

Identification des cas contacts et fermeture des classes

Dans sa mise à jour du 1^{er} février 2021, la foire aux questions proposée par l'Éducation nationale précise de nouvelles mesures relatives à l'identification des cas contacts et à la fermeture des classes.

Dans les classes maternelles

L'apparition d'un cas confirmé parmi les enseignants, dès lors qu'il porte un masque grand public de catégorie 1 (tels que ceux fournis par le ministère de l'Éducation nationale), n'implique pas que les élèves de la classe soient considérés comme contacts à risque.

De même, l'apparition d'un cas confirmé parmi les élèves n'implique pas que les personnels soient identifiés comme contacts à risque. Ils ne sont donc pas invités à s'isoler.

En revanche, l'apparition d'un cas confirmé parmi les élèves implique que les autres élèves de la classe soient identifiés comme contacts à risque et s'isolent pendant sept jours chez eux. La classe doit donc être fermée pendant cette période.

Dans le cas où trois élèves d'une même classe (de fratries différentes) sont positifs au Covid-19, alors les personnels de la classe doivent également être considérés comme contacts à risque.

Dans l'enseignement primaire et secondaire

Le port du masque grand public de catégorie 1 étant obligatoire tant pour les personnels que pour les élèves dans tous les espaces et en particulier dans les salles de classe, l'apparition d'un cas confirmé parmi les enseignants ou les élèves n'implique pas automatiquement de contacts à risque dans la classe. Les autres élèves de la classe ne sont pas considérés comme cas contacts.

Toutefois, dans le cas où 3 élèves d'une même classe (de fratries différentes) sont positifs au Covid-19, alors les élèves et les personnels de la classe doivent être considérés comme contacts à risque et la classe fermée.

De la maternelle au lycée, sur signalement de l'ARS, l'apparition d'un seul cas confirmé d'un des variants parmi les personnels ou les élèves, implique la fermeture de la classe concernée.

11) journée de carence

Depuis, le 4 janvier, pour tout arrêt maladie lié au COVID, la journée de carence ne s'applique pas. La rédaction d'une circulaire est en cours.

Pour obtenir une attestation de déplacement professionnelle pour couvrir les déplacements après le couvre-feu, il faut en faire la demande à l'IEN ou au chef d'établissement. En aucun cas nous ne devons remplir de formulaire journalier.

12) télétravail et travail à distance

Les familles n'ont pas à exiger qu'un suivi scolaire soit fait pour les enfants en quarantaine par les professeurs qui exercent déjà en présentiel.

Pour les personnels : Le DRH et le CHSCTA travaillent sur une charte de télétravail.

Actuellement la possibilité d'être en télétravail varie selon les nécessités de service : 2 à 3 jours dans les services de la DSDEN et ceux du rectorat.

La secrétaire a rappelé le principe de la déconnection numérique inscrite dans la loi.

13) ASA

Les personnels cas contact en ASA pour faire un test COVID doivent être en mesure de fournir leur résultat si celui-ci leur est réclamé par les services.

14) Journées portes ouvertes dans les établissements

Les journées portes ouvertes organisées dans les établissements dépendent des décisions du préfet, elles sont interdites (FAQ).

15) Taux de remplacement 1^{er} et second degré

Il était prévu un taux de recrutement dans le cadre de la Covid : enveloppe de 11 ETP contractuels.

La position de la DSDEN a été d'être prudent sur le recrutement et de s'assurer des capacités des candidats à exercer auprès des élèves. 5 candidats ont été pré-recrutés. 3 ont fait le choix de partir dans le privé. Deux ont finalement été recrutés dans le public.

Les chiffres sur taux de remplacement dans le 1^{er} et 2nd degré seront fournis ultérieurement.

16) « formation voix »

La secrétaire interroge sur les suites données à la demande de « formation sur la voix » faite initialement. Pas de réponse précise à ce jour.

17) visite médicale de droit

Demande de rappel aux agents du droit à visite médicale tous les 5 ans.
Rappel de la présence de la médecine de prévention.

Lecture des différents avis.

Prochain CHSCTSD le mardi 16 mars.

Corinne COLOMB - secrétaire - SNES FSU (pour le 2nd degré) ;

Lauriane ALLUCHON - SNUIPP FSU (pour le 1^{er} degré) ;

Guillemette QUIQUEMPOIS - SNUAS FSU (pour les Assistantes sociales)